

2026-059



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 30 mars 2026 – Délibération n°059

### **Objet : DESIGNATION CORRESPONDANT TEMPETE AUPRES D'ENEDIS**

**Convocation envoyée,  
affichée le : 24/03/2026**

\*\*\*\*\*

#### **Nombre de membres :**

En exercice : 29  
Présents : 29  
Pouvoirs : 0  
Votants : 29  
Absents : 0

\*\*\*\*\*

#### **Résultats :**

Pour : 29  
Contre : 0  
Abstentions : 0

\*\*\*\*\*

#### **Liste des délibérations**

affichée le : 03/04/26.

L'an deux mil vingt-six le trente mars à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice Frayssinet, maire de la commune.

**Président de séance** : Monsieur Fabrice FRAYSSINET

**Secrétaire de séance** : Monsieur Paulin NIBOULIES

**Présents** : Fabrice FRAYSSINET - Béatrice GIRAL VIALA - Florian CREYSSELS - Florence RAYNAL - Jean Bastien MAJOREL - Myriam LACAN - Yves DOULS - Vanessa TONNEAU - Bruno PEYRAT - Cindy PÈRE-BEDEL - Simon TABART - Stéphanie CHAYRIGUES - Sylvain CAUSSE - Amandine SAINT- ANTONIN - Paul BERGONNIER - Paulin NIBOULIES - Elodie ROBIN - Geoffroy MULLER - Candice AZDAD - René-Paul AVIGNON - Evelyne DURAND - Marcel LACAN - Mélina COUSI - Damien LAURAIN - Régine ROZIERE - Françoise PRADEL - François - Xavier FABRE - Marion PLENACOSTE - Laurent ROBERT

**Absents** : Néant

### **EXPOSÉ DES MOTIFS**

**Monsieur le Maire** rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'à la suite de la tempête de 1999, Enedis a mis en place un réseau de « Correspondant tempête » au sein des conseils municipaux. L'objectif est de mieux communiquer et d'accélérer le dépannage en cas d'aléa climatique majeur. En effet, les informations fournies par les mairies peuvent faire gagner du temps aux équipes d'Enedis sur le terrain.

Le correspondant tempête est désigné par les élus du conseil municipal. Il doit avoir une bonne connaissance de son territoire et si possible des réseaux électriques qui traversent sa commune. Par défaut et sauf indication contraire le Maire est considéré suppléant du Correspondant tempête. Enedis entre en contact avec le Correspondant tempête en cas d'aléa climatique majeur.

L'élu proposé est Yves DOULS.

Après avoir entendu l'exposé,

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**



2026-059

**Vu** l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

## DECIDENT

**ARTICLE 1** : DE DESIGNER Yves DOULS comme correspondant tempête auprès d'ENEDIS ;

**ARTICLE 2** : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire  
Fabrice FRAYSSINET

Le secrétaire de séance  
Paulin NIBOULIES

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture

